

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 11 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjointes au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame GUIMARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/01.1 – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-21,

Vu l'avis favorable du Conseil municipal, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 - FIXE comme suit les compétences et les compositions des commissions municipales :

INTITULE	COMPETENCE	COMPOSITION
1° Commission	Tourisme – Fleurissement – Cérémonies patriotiques – Sport -	- François GRESSET - Marie-France DORISON - Alain TASSEZ - Richard THOR - Jean-Jacques BOUILLO - Isabelle PINET - Benjamin CHAUSSERON - Déborah VEILLAT
2° Commission	Culture – Comités de jumelage – Vieil Aubigny – Musées – Centre Interprétation de l'Auld Alliance – Galerie François 1 ^{er} – Cinéma – La Forge – Bibliothèque municipale -	- Martine MALLET - Didier RAFFESTIN - Catherine DOGET - Jean-Jacques BOUILLO - Lucile GROUSSEAU - Françoise GELOTTE - Xavier ADAM - Ariane LY

<p align="center">3° Commission</p>	<p>Voirie communale – Réseaux Eau – Assainissement – Cimetière – Urbanisme -</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude TURPIN - Richard THOR - Valérie MOLENAT - François CHESNE - Olivier JACQUINOT - Xavier ADAM - Florence LEDIEU - Déborah VEILLAT
<p align="center">4° Commission</p>	<p>Action sociale – Logement social – Personnes âgées –</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Annette BUREAU - Marie-France DORISON - Catherine DOGET - Estelle XIONG - Françoise GELOTTE - Mélanie GUIMARD - Ariane LY
<p align="center">5° Commission</p>	<p>Economie – Commerce – Emploi – Marché hebdomadaire – Occupation du domaine public – Logement (hors logement social)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvain DUVAL - Isabelle PINET - Didier RAFFESTIN - Valérie MOLENAT - François CHESNE - Emmanuel BOULET-BENAC
<p align="center">6° Commission</p>	<p>Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Centre de Loisirs – Maison des Jeunes – Affaires scolaires et périscolaires -</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cécile ABDELLALI - Didier RAFFESTIN - Benjamin CHAUSSERON - Estelle XIONG - Mélanie GUIMARD - Ariane LY
<p align="center">7° Commission</p>	<p>Salubrité publique – Tranquillité publique – Prévention de la délinquance – Bâtiments communaux – Commission de sécurité – Police du stationnement et de la circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eric CARLIER - Florence LEDIEU - Alain TASSEZ - Olivier JACQUINOT - François CHESNE - Emmanuel BOULET-BENAC
<p align="center">8° Commission</p>	<p>Protection de l’environnement – Mobilité – Plan Communal de Sauvegarde – Plan de Prévention des Risques Technologiques Butagaz – Sécurité dans le cadre du plan Vigipirate – Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elvire SERRE-SANCHEZ - Lucile GROUSSEAU - Xavier ADAM - Jean-Jacques BOUILLO - Benjamin CHAUSSERON - Déborah VEILLAT

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut
faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif
d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 11 JUN 2020

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjoint au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. Madame GUIMARD ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/01.2 – COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES (9° Commission)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-22,

Madame RENIER propose la composition suivante : M. GRESSET – Mme MALLET – M. TURPIN – Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER - Mme SERRE-SANCHEZ – Mme VEILLAT –

Madame VEILLAT propose que la liste Aubigny 2020 soit représentée par M. BOULET-BENAC au sein de cette commission,

Le vote s'effectue à bulletin secret ; à l'appel de son nom chaque conseiller municipal introduit son bulletin de vote dans l'urne,

Les deux assesseurs désignés pour effectuer le dépouillement sont : Benjamin CHAUSSERON et Ariane ly,

SONT ELUS membres de la 9° Commission (FINANCES) les conseillers municipaux suivants par 25 voix à 4 voix :

INTITULE	COMPETENCE	COMPOSITION
9° Commission	Finances	- François GRESSET - Martine MALLET - Jean-Claude TURPIN - Annette BUREAU - Sylvain DUVAL - Cécile ABDELLALI - Eric CARLIER - Elvire SERRE-SANCHEZ - Déborah VEILLAT

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 11 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjointes au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. Madame GUIMARD ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/02 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l' article L 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1411-5,

Sur proposition de Madame RENIER de quatre conseillers municipaux pour la liste « Ensemble pour Aubigny » et sur proposition de Madame VEILLAT d'un conseiller municipal pour la liste « Aubigny 2020 »,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – ELIT les membres suivants en qualité de titulaires et suppléants pour former la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Martine MALLET	Jean-Claude TURPIN
Marie-France DORISON	Eric CARLIER
Alain TASSEZ	Annette BUREAU
Xavier ADAM	François CHESNE
Déborah VEILLAT	Emmanuel BOULET-BENAC

ARTICLE 2 – PREND ACTE que Madame Martine MALLET, 2° Adjointe au Maire, présidera la commission en cas d'empêchement du Maire.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 11 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjointes au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. Madame GUIMARD ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/03 – COMMISSION DES PROCEDURES ADAPTEES

Vu l' article L 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1411-5,

Sur proposition de Madame RENIER de quatre conseillers municipaux pour la liste « Ensemble pour Aubigny » et sur proposition de Madame VEILLAT d'un conseiller municipal pour la liste « Aubigny 2020 »,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE – ELIT les membres suivants en qualité de titulaires et suppléants pour former la COMMISSION DES PROCEDURES ADAPTEES :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Martine MALLET	Jean-Claude TURPIN
Marie-France DORISON	Eric CARLIER
Alain TASSEZ	Annette BUREAU
Xavier ADAM	François CHESNE
Déborah VEILLAT	Emmanuel BOULET-BENAC

ARTICLE 2 – PREND ACTE que Madame Martine MALLET, 2° Adjointe au Maire, présidera la commission en cas d'empêchement du Maire.

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 11 JUIN 2020**
-

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER, Maire ;**
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjoint au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame GUIMARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/04 – COMMISSION D'ACCESSIBILITE HANDICAPES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Madame RENIER de huit conseillers municipaux pour la liste « Ensemble pour Aubigny » et sur proposition de Madame VEILLAT d'un conseiller municipal pour la liste « Aubigny 2020 »,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE – ELIT les membres suivants en qualité de membres de la COMMISSION D'ACCESSIBILITE HANDICAPES :

Florence LEDIEU – Eric CARLIER – Jean-Claude TURPIN – Elvire SERRE-SANCHEZ – Marie-France DORISON - Jean-Jacques BOUILLO – Françoise GELOTTE – Alain TASSEZ – Déborah VEILLAT –

La Commission est présidée par le Maire qui désigne par arrêté la liste des membres extérieurs.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 11 JUIN 2020**
-

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjoint au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

-
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame GUIMARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/05 – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE – DESIGNNE les membres suivants en qualité de membres de la COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Liste « Ensemble pour Aubigny » : Catherine DOGET – François CHESNE – Françoise GELOTTE

Liste « Aubigny 2020 » : Déborah VEILLAT – Emmanuel BOULET-BENAC

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 11 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjointes au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame GUIMARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/06 – COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALE 34 F et COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE 34 F

A/ FIXE la composition de la COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE 34 F comme suit, placée sous la présidence du Maire :

- 9 membres élus	désignées par le Conseil municipal
- 5 personnes extérieures	
- 3 personnes extérieures par arrêté du Maire	désignée

B/ DESIGNE les membres suivants :

Membres Conseil municipal : François GRESSET – Martine MALLET – Didier RAFFESTIN – Cécile ABDELLALI – Xavier ADAM – Mélanie GUIMARD – Alain TASSEZ – Jean-Jacques BOUILLO – Isabelle PINT

Personnes extérieures : Président de l'Aéro-Club – Monique LALANDE – Christian PEZARD – Pierre DROUHIN – Bertrand LEVET

ARTICLE 2 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES HEBDOMADAIRES

A/ FIXE la composition de la COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES HEBDOMADAIRES comme suit, placée sous la présidence du Maire :

4 membres élus et 4 représentants des marchands non sédentaires

B/ DESIGNE les représentants suivants du Conseil municipal pour siéger au sein de cette commission :

Sylvain DUVAL – François CHESNE – Valérie MOLENAT – Xavier ADAM

Pour extrait conforme :

LE MAIRE,

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 11 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjoint au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame GUIMARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/08 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R 123-7,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – FIXE la composition du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE comme suit :

- Président de droit : Maire
- 7 membres élus au sein du Conseil municipal
- 7 membres nommés par le Maire par arrêté, parmi les personnes non membres du Conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ARTICLE 2 – ELIT à main levée les membres du Conseil municipal suivants :

- Annette BUREAU – Marie-France DORISON – Catherine DOGET – Estelle XIONG – Françoise GELOTTE – Mélanie GUIMARD – Ariane LY –

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 11 JUN 2020

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjointes au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. Madame GUIMARD ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/09 – REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé des motifs en date du 5 Juin 2020 et sur le rapport présenté par Madame RENIER,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – ELIT les membres suivants du Conseil municipal pour représenter la Commune au sein des organismes énumérés ci-dessous :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER

- Jean-Claude TURPIN - François CHESNE		Délégués titulaires
---	--	---------------------

- Xavier ADAM - Françoise GELOTTE		Délégués suppléants
--------------------------------------	--	---------------------

SIVOM SOLOGNE PAYS-FORT

- François GRESSET	Délégué titulaire
- Elvire SERRE-SANCHEZ	Déléguée suppléante

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE-SOLOGNE

- Laurence RENIER	Déléguée titulaire
- Françoise GELOTTE	Déléguée suppléante

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) SAULDRE

Commission Locale de l'Eau

- Jean-Claude TURPIN

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 11 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	29

L'an deux mil vingt, le 11 Juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Juin 2020 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme MALLET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER –
Mme SANCHEZ, Adjoint au Maire
Mme DORISON – M. TASSEZ - M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU – M. CHAUSSERON – Mme DOGET – M.
CHESNE – Mme GELOTTE – M. THOR – Mme PINET – M. ADAM – Mme MOLENAT – M. BOUILLO – M.
JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC – Mme VEILLAT –
Mme LY, Conseillers municipaux

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. Madame GUIMARD ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2020/06/10 – REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES DIVERS EXTERIEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé des motifs en date du 5 Juin 2020 et sur le rapport présenté par Madame RENIER,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – ELIT les membres suivants du Conseil municipal pour représenter la Commune au sein des organismes énumérés ci-dessous :

CONSEIL ADMINISTRATION EHPAD DES AUGUSTINS

- Le Maire, Président	
- Marie-France DORISON	Déléguées titulaires
- Florence LEDIEU	

CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE GERARD PHILIPPE

- Didier RAFFESTIN	Délégués titulaires
- Mélanie GUIMARD	

ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERE

- Laurence RENIER	Déléguée titulaire
- François GRESSET	Délégué suppléant

CENTRE REGIONAL JEUNESSE ET SPORTS

- Le Maire,
- Sylvain DUVAL
- Jean-Jacques BOUILLO
- Isabelle PINET

ASSOCIATION ROUTE JACQUES COEUR

- François GRESSET

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.